



Problème sur ma fiche de paie

Par **TUTANE**, le **15/02/2010** à **13:46**

Bonjour, je travail depuis Aout 2009 dans la restauration rapide à temps partiel(20H)et au mois de janvier je suis passée à 10H, le problème est que sur ma fiche de paie mon contrat est toujours resté à 20h, du coup j'ai 55H17 d'absences injustifié non payés et mon salaire à diminué aussi, car j'avais des heures sup qui n'y sont plus, et des jours ou jsuis pas censé travailler et ou jsuis porté absente.

Aussi, j'ai démissionner et je me demande si c'est pas une facon de m'arnaquer?Depuis que j'ai commencé ce travail il n'y a pas un mois ou quelqu'un ne s'est pas plein concernant son salaire mais le directeur avait toujours la bonne réponse, comment faire pour savoir si mon solde tout compte est le bon et que dois-je faire pour ma fiche de paie de janvier? Merci pour vos réponses.

Par **miyako**, le **15/02/2010** à **21:29**

Bonsoir,

Il faut montrer cela à un syndicat ,vous prenez rendez vous ,c'est gratuit .Allez y avec votre contrat et vos fiches de paye.

Vous avez aussi des maisons de justices dans votre commune où des juristes et avocats consultent gratuitement sur rendez vous.

Sous réserve de voir votre contrat ,normalement ,sans avenant ,le patron doit continuer à vous payer normalement .

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

sujikenzo@yahoo.fr

Par **TUTANE**, le **19/02/2010** à **10:08**

merci pour vos conseils, je vais rentrer en contact avec les syndicats ou les maisons de justice.Par contre, j'ai un avenant qui stipule qu'au mois de janvier, je passe à 10H.Donc je trouve cela bizare que je sois restée à 20H